



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

Fédération Française de Vol Libre

Préconisations techniques pour les compétitions de Kitesurf*

**Ces préconisations viennent en complément des cahiers de charges de référence et peuvent faire l'objet d'un avenant. La FFVL se réserve le droit de compléter ou modifier ces préconisations selon la manifestation sa topographie, l'aérogologie du site, son grade (conviviale, régional, national ou international) et les compétiteurs attendus.*

1. Assurance

Pour la manifestation, la couverture d'assurance en responsabilité civile organisateur est prise en charge par le contrat global de la F.F.V.L., par le biais de la licence-assurance du Président de l'association pour un club adhérent à la F.F.V.L. L'ensemble des intervenants doivent être licenciés.

2. Suivi de l'organisation

L'AFCK, commission compétition Kite de la FFVL devra être informée régulièrement de l'avancée du projet par la structure organisatrice.

Si la structure organisatrice ne peut pas respecter les grandes lignes des cahiers des charges nécessaires à l'organisation de la compétition, elle devra en informer l'AFCK impérativement au minimum 4 mois avant le début de la manifestation.

Dans le cas contraire, l'AFCK estimera que les grandes lignes du cahier des charges sont respectées.

Ce cahier des charges concerne les compétitions kitesurf de type « Course » (Kitefoil, Race, Speed Crossing) et les compétitions de type « Expression » (Freestyle, Boarder Cross, Surfkite, Vagues, Strapless Freestyle) est à mettre en parallèle avec les règlements des compétitions des glisses aérotractées Kitesurf valides.

Il est du ressort de la structure organisatrice de tout mettre en œuvre dans son organisation pour que le règlement de la compétition ainsi que le principe d'équité des chances des compétiteurs puissent être respectés.

3. Infrastructures de la compétition :

Les infrastructures de la compétition se divisent en :

- a. des structures fixes (ou mobiles) permettant d'héberger les réunions de jury, les briefings des compétiteurs, les différentes cérémonies officielles. Elles sont réunies dans un lieu central de vie.
- b. des structures fixes (ou mobiles) sur les spots de pratique. Les courses pouvant se dérouler en fonction des conditions météorologiques sur des lieux différents, chaque spot aura sa propre infrastructure.

Les structures peuvent être composées entièrement ou en partie de structures démontables (chapeaux) installées de façon à résister aux intempéries (pluie et vent).

Suivant la saison du déroulement de la compétition et leur fonction, elles devront être éclairées et chauffées.

4. Déroulement de la compétition.

Les courses peuvent se dérouler :

- a. dans un endroit concomitant du lieu de vie de la compétition,
- b. ou dans un ou des lieux éloignés (de telle façon qu'ils nécessitent un déplacement motorisé).

Dans l'éventualité où un seul site ne permettrait pas d'effectuer les courses dans des conditions sportives et de sécurité satisfaisantes, l'organisation doit disposer d'un ou de plusieurs sites complémentaires adéquats.

Dans ce cas, les infrastructures sur les spots de pratique s'en trouvent multipliés.

Elles peuvent être :

- c. soit des structures mobiles (qui se déplacent facilement d'un spot à l'autre),
soit des structures implantées de façon foraine pour la durée de la compétition sur chacun des spots.

5. Affichage d'informations à destination des compétiteurs, des officiels et de la presse.

Le tableau officiel permettant un affichage destiné aux compétiteurs, aux officiels et à la presse doit être placé près du lieu de vie central. Si nécessaire, un panneau d'affichage identique doit être présent sur chaque site de compétition.

Cet espace destiné à l'affichage des informations officielles doit être attenant à l'enceinte de jugement. Il doit être dans la zone accessible aux compétiteurs.

Il doit comporter un support pour afficher (feuilles déjà imprimées) et marquer les informations officielles (panneau Velléda), et un support pour positionner le tableau des courses.

6. Zone de compétition et d'entraînement

Pour les compétition type « Course » le parcours est matérialisé au minimum par 2 marques et permettre d'accueillir 100 compétiteurs sur la ligne de départ.

Pour les compétitions type « Expression » les zones de notation et d'entraînement doivent être balisées par au moins 2 marques.

7. Zone à terre.

En attente de leur course, les compétiteurs disposent d'une enceinte leur permettant :

- de préparer leurs ailes,
- de décoller et de faire atterrir leurs ailes,
- d'y stocker l'ensemble de leur matériel,
- d'accéder facilement à la zone de pratique.

Ce vaste espace technique doit permettre un accès facile aux zones d'entraînement et de compétition. Cette enceinte est réparée et délimitée clairement.

L'accès au public y est strictement interdit. La limitation d'accès au public doit être physiquement assurée avec des éléments qui ne devront pas mettre en danger les compétiteurs ni être potentiellement agressifs pour les ailes.

Des personnels expérimentés et identifiables (Beach Marchal) mis à la disposition par l'organisation aideront au décollage, à l'atterrissage et à la sécurisation des ailes de traction des compétiteurs.

Sa dimension est dépendante de la place disponible sur le spot mais doit pouvoir accueillir 100 compétiteurs en simultanément.

Son positionnement, son dimensionnement et son organisation doivent être décidés en concertation avec le directeur de course.

Si cela est possible techniquement les zones à terre doivent être sonorisées pour pouvoir informer les compétiteurs du déroulement de la manifestation, passer un message lié à la sécurité le cas échéant mais aussi permettre d'informer le public sur ces thématiques.

8. Abris pour les compétiteurs

Sur chaque spot de la compétition, il est souhaitable de prévoir une possibilité d'abri pour les compétiteurs en attente de leurs courses.

9. Equipages des bateaux pointeurs :

Deux personnes doivent être présentes en permanence sur les bateaux dont l'une est en tenue adaptée à la saison pour pouvoir plonger dans l'eau, secourir un compétiteur, actionner ses systèmes de sécurités et/ou le dégager d'un obstacle.

10. Sécurité nautique et terrestre :

Cette équipe a en charge la sécurité nautique des courses et des entraînements. Ils possèdent le PSC1 (Prévention au Secours Civique de niveau 1) ou tout titre équivalent (AFPS) et le permis bateau.

- a. Ils sont en liaison radio adaptée constante avec le directeur de course.
- b. Un minimum de 1 bateau pour 10 compétiteurs (bateaux pointeur inclus) et d'un jet-ski avec un pilote aguerri est requis pour les compétitions de type « Course ». Pour les compétitions de type « Expression », suivant la configuration du site et du nombre de compétiteurs à l'eau en simultanée, 2 bateaux plus un jet ski avec un pilote aguerri peuvent suffire après avis de l'AFCK.
- c. Beach Marshall :

Il travaille sous la responsabilité du directeur de course. Il gère les compétiteurs à terre.

Il doit être aidé par des bénévoles compétents (1 pour 20 compétiteurs).

Il est en liaison radio constante avec le directeur de course et le speaker.

d. Autres personnels :

Ils participent à l'ensemble des tâches auprès des différents responsables. Certains d'entre eux ont soit une expérience dans l'activité soit une formation pour assister au décollage et à l'atterrissage des ailes des compétiteurs qui devra être encadrée par quelqu'un pouvant justifier de ses compétences.

Fédération Française de Vol Libre préconisations pour les compétitions Kitesurf*

*Ces préconisations viennent en complément des cahiers de charges de référence et peuvent faire l'objet d'un avenant.

Le choix des personnes assurant les principaux postes de responsabilité sera effectué par le responsable général de la manifestation en accord avec l'AFCK.

Les autres membres de l'organisation seront nommés par le responsable général de la manifestation qui devra s'assurer de leur compétence dans la tâche qui leur est confiée.

Si la structure organisatrice n'est pas en mesure d'avoir une équipe suffisante en nombre et/ou en qualification il doit en informer l'AFCK au minimum 4 mois avant le début de l'épreuve.

11. Identification des membres de l'organisation

Les membres de l'organisation devront pouvoir être identifiés facilement sur les spots de pratique.

12. Liste du matériel technique nécessaire au déroulement de la manifestation

Pour la durée de la compétition, le matériel décrit dans les cahiers des charges de référence.

Il sera fourni en partie par la structure organisatrice et en partie par l'AFCK.

L'ensemble de ce matériel devra être disponible et opérationnel la veille de la compétition pour des essais.

Une équipe de premiers secours devra être présente sur l'épreuve. Cette équipe peut être composée des membres de l'organisation possédant la qualification de secouristes, sécurité civile, pompiers.

Une liaison radio et téléphonique adaptée, ainsi qu'un accès facile devront être prévus pour les services de secours (médecin, pompiers).

Annexe recommandations aux directeurs de course pour les compétitions de kitesurf

Le directeur de course est le chef d'orchestre mais aussi le responsable de la partie sportive de la compétition.

A ce titre il doit :

- Viser l'avis de compétition.
- Viser les instructions de compétition pour les évènements où il y en a.
- Vérifier les différentes autorisations, terrestres et maritimes (administratives et fédérales).
- Vérifier le dispositif de secours et le protocole de déclenchement.
- Vérifier au quotidien le dispositif de sécurité (vérifier notamment le respect du ratio du nombre de bateaux au regard du nombre de compétiteurs) et prendre en connaissance de cause la décision de lancer ou non la compétition
- Manager les équipes terre et mer pour le bon déroulement de la compétition.
- Il est l'interlocuteur privilégié des compétiteurs.

Recommandation pour le briefing (non exhaustif) :

- Prendre, afficher au tableau officiel et annoncer à chaque briefing la météo du jour.
A ce titre il doit rappeler la règle 4 du chapitre 1 des règlements sportifs de l'AFCK type « course » et « expression »

La décision d'un compétiteur de participer à une course et de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Le directeur de course doit annoncer à chaque briefing si la météo annonce un BMS en cours ou à venir.

- Rappeler les catégories d'âges et les podiums de la remise des prix. Les compétiteurs doivent vérifier au tableau officiel leur catégorie.
- Rappeler le niveau minimum d'accès à la compétition et les conditions d'autonomie imposées par les règlements sportifs. (Le directeur de course et l'organisateur doivent s'assurer de ces points à tout moment de la compétition)
- Rappeler la conduite à tenir en cas d'avaries ou de problème physique.
- Rappeler la nécessité de s'alimenter et de s'hydrater.
- Rappeler les règles de sécurité en kite, priorité, auto sauvetage, garder son matériel sauf si largage.....
- Rappeler l'équipement de sécurité obligatoire :

- Les combinaisons iso thermiques dans une eau de 18°C et moins ;
 - Le port du casque (sauf avis contraire dans les règlements sportifs des disciplines) ;
 - Le gilet de protection ou d'aide à la flottabilité ;
 - Un dispositif luminescent de sécurité conforme à la division 240 ;
 - Un déclencheur et un libérateur fonctionnels.
 - Un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de compétition
- Rappeler les principaux points des IC notamment l'obligation d'emmerger et de faire prévenir le directeur de course en cas d'abandon.
 - Annoncer le programme de la journée (nombre de manches prévus, retours à terre, recommandation pour le repas du midi), les parcours prévus, leur distance, l'accès à ses parcours et les retours à terre possible.
 - Annoncer clairement les consignes pour la conduite à tenir sur l'aire de décollage (position, vérification des connexions etc...) et les dangers propres au site de compétition, par exemple la présence de digues, de haut fonds, de courant(s), de zone de dévente ou d'accélération du vent mais aussi la présence possible d'autres usagers de la mer.
 - Annoncer le protocole d'affichage des résultats au tableau officiel et les valider chaque soir auprès de la personne qui les traite.

Recommandations pour les équipes terre et mer :

- Identifier un leader sécu dans le dispositif mer.
- Faire un briefing avant la compétition pour rappeler les consignes de sécurité, et tous les matins pour les rappeler et éventuellement réguler par rapport aux précédents jours de compétition.
- Avoir un nombre suffisant de beach marshall au regard de la configuration du site, de la météo et du nombre de compétiteurs. Tous les beach marshall doivent être identifiés et être équipés d'un couteau. Le responsable des beach marsall doit être en relation VHF avec l'équipe mer et donc aussi le directeur de course. Il doit pouvoir être en relation avec l'ensemble de son équipe.
- Avoir deux personnes sur chaque embarcation compétente sur l'embarcation sur laquelle elles sont au regard des conditions météo et de mer. Ces deux personnes doivent être équipées d'un couteau permettant de couper les lignes mais aussi les départs de ligne, border choquer ou checken loop. Au moins une de ces personnes doit être compétente en intervention et récupération d'un kitesurfer et de son matériel, notamment pour une aile en kiteloop et équipées de façon à pouvoir aller dans l'eau pour aider un kitesurfer en difficulté.